

PLAN DE DÉCONFINEMENT

CLUBS

À partir du 15 août 2020

	Pratiquant encadré	Animateur encadrant dans un club FFRandonnée
i PRÉCAUTIONS		
Port du masque	 Fortement déconseillé pendant la pratique, sauf dans les zones où il est rendu obligatoire Conseillé avant et après la sortie	
Distanciation physique : 4m²/pers	 A adapter à la vitesse de progression : 1 mètre minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 2 mètres minimum pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h, 1 mètre minimum en latéral.  A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)	
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire	
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe	 Restez chez soi Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Préconisé	 Obligatoire
Matériels liés à la pratique	 Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Échange de matériel entre participants non autorisé	-Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Prêt matériel par le club à organiser avec une désinfection systématique avec un produit désinfectant virucide norme EN 14476 -Échange de matériel entre participants autorisé
Vestiaires	 Autorisés Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	
PUBLICS		
Nombre	 Sans limitation mais en respectant strictement la distanciation entre pratiquants et sur la voie publique en divisant les groupes importants en plusieurs groupes de	

À partir du 15 août 2020

	Pratiquant encadré	Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonée
Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination	<p>!</p> <ul style="list-style-type: none"> -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester. 	<p>!</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.



TRANSPORTS

Transport individuel		Conseillé
Transports en commun	!	Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique
Covoiturage et mini-bus	!	Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet



ESPACE DE PRATIQUE

Législation en vigueur : Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...	! Dans les espaces ouverts autorisés, dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque A vérifier localement et à respecter	! Respecter le port du masque même pendant la pratique dans les zones où il est obligatoire (adapter la vitesse de progression)	! Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés. Respecter le port du masque même pendant la pratique dans les zones où il est obligatoire (adapter la vitesse de progression)
Espace de pratique			

À partir du 15 août 2020

	Pratiquant encadré	Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée
 SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION		 Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club
 ACCIDENT	 Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence	 Les animateurs portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	Votre club <u>Votre comité départemental</u> info@ffrandonnee.fr	<u>Votre comité départemental</u> association@ffrandonnee.fr

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site **www.ffrandonnee.fr**